

Transfert d'un message de Igor Babou (MCF en sciences de l'information et de la communication, ENS LSH)

Bonjour,

Voici un point d'information urgent que j'aimerais faire circuler auprès de tous les collègues concernés : chercheurs, enseignants, élèves, administratifs.

Il concerne les logiciels et licences dites "libres" (univers de Linux, Spip, Creative Commons, etc.) dont beaucoup d'entre nous dépendons au quotidien pour exercer notre métier et en particulier quand nous publions sur le net, ou quand nous utilisons certains traitements de texte, des logiciels de mail, de navigation sur internet, etc.

Par exemple, la plupart des sites web de l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines fonctionnent avec Spip qui est un logiciel "libre" : pour ceux qui ne connaissent pas trop le principe, disons que ces logiciels ont l'avantage d'être gratuits, performants, que leur code source est modifiable dans le respect du droit d'auteur et que des communautés d'entraide fournissent généralement une aide en ligne gratuite, conséquente et performante. Ils visent à remplacer, en particulier dans le secteur institutionnel ou artistique, les logiciels du commerce qui sont beaucoup plus contraignants, qui ne disposent pas d'aides en ligne aussi performantes, et qui sont surtout très chers.

Des logiciels libres permettent ainsi aux sites de nos labos, de certains de nos masters, ou à nos listes de discussion de fonctionner depuis des années, en toute légalité. De même, le logiciel Linux équipe la plupart des serveurs universitaires de France et à l'étranger. C'est donc une part très importante de nos pratiques qui est concernée.

Il se trouve que la totalité de cet univers et des pratiques professionnelles et amateur (pratiques culturelles, éducatives, scientifiques et artistiques) qui vont avec est aujourd'hui gravement menacée de disparition suite au futur vote en catimini de la loi dite "DADVSI" (Droits d'auteurs et droits voisins dans la société de

l'information) et plus précisément par des amendements suggérés par l'industrie culturelle (les lobbies du type Vivendi Universal/SACEM/BSA, et les Majors de l'industrie du disque ou de l'audiovisuel) qui imposent leurs logiques, aidés en cela par le gouvernement qui interdit de fait tout débat démocratique à l'assemblée : en effet, la loi va être votée la nuit du 22 au 23 décembre, et on peut prévoir que les foules des députés seront en famille pour les fêtes de Noël plutôt que de débattre sérieusement.

D'autant que nous avons pu constater (en contactant personnellement certains députés) à quel point leurs raisonnements et surtout leur accès à l'information était partial : en gros, ils légifèrent en n'ayant pas d'autres interlocuteurs que les industriels, d'où le caractère très orienté de leurs positions

qui évacuent totalement du débat l'existence du logiciel libre et des nouvelles formes de licences de gestion des droits d'auteurs. Certains amendements s'appuieront sur un rapport élaboré par Pierre Sirinelli dans le cadre du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (le CSPLA est sous tutelle du Ministère de la Culture) qui stipule, par exemple, que "Sur le plan économique, le mythe de la gratuité totale a vécu.

Il n'est pas possible de tolérer des formes de distribution des Oeuvres qui ne permettent pas d'assurer la rémunération de la création et de la production. Quelles que soient les offres faites aux utilisateurs, sous forme gratuite et/ou payante, la rémunération et/ou le financement de la création et de la production doivent être assurés"

(<http://www.culture.gouv.fr/culture/cspla/Avis2005-2.pdf>) et qui propose un verrouillage logiciel de l'accès aux fichiers : nous sommes donc tous concernés par ces attaques contre la libre diffusion de l'information, de la culture et du savoir, et on constate dans cet avis du CSPLA à quel point seuls les enjeux industriels et économiques sont pris en compte.

Concrètement, si rien n'est fait, à partir du 24 décembre nous risquons de devoir fermer tous nos sites, d'arrêter la plupart de nos activités de publication sur le web, sous prétexte que les logiciels que nous utilisons ne disposeront pas de "DRM" (Digital Right Management) qui sont des "briques" logicielles imposées et fabriquées par les multinationales de l'industrie culturelle pour interdire, préventivement, l'accès aux fichiers non équipés de ces DRM. Et les mesures de répression sont

totalemment disproportionnées : 3 ans d'emprisonnement et 300000 euros d'amende... Sans compter que le législateur, paradoxe ultime et surréaliste, va finalement voter pour se déposséder lui-même de ses prérogatives au profit de dispositifs exclusivement techniques qui interdiront tout jugement humain :

L'instrumentalisation du droit au profit d'intérêts corporatistes est devenu une pratique si fréquente en France qu'elle devrait nous alarmer et nous imposer une sérieuse réflexion critique. Tout à ça, je le répète, concerne des fichiers aujourd'hui totalement légaux : vos pages web, nos sites institutionnels, et non des fichiers pirates ! L'économie du libre est bien évidemment visée, car elle n'obéit pas totalement à l'ordre marchand souhaité par les industriels... C'est également une certaine conception ! de l'accès à la culture et aux savoirs, domaines aujourd'hui de plus en plus inféodés au marché, qu'il s'agit d'imposer à travers ce projet de loi et ses amendements.

Vu l'urgence, il faut agir et s'informer pour que demain nous ne soyons pas tous dans l'illégalité et obligés d'investir des sommes colossales pour faire ce qu'aujourd'hui nous faisons gratuitement, légalement et dans le respect des droits des auteurs. Voici donc les sites où vous trouverez les principales informations concernant ce projet de loi anti-démocratique que le gouvernement espérait faire voter en cachette tant il suscite l'unanimité des acteurs contre lui (pour le moment, c'est raté pour le vote en cachette, car il y a une forte mobilisation sur le réseau, mais le vote aura bien lieu) :

- <http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl1206.asp> (le projet de loi)

- <http://eucd.info> (le principal site à consulter, pour comprendre les enjeux de cette loi et agir concrètement)

-

<http://forum.framasoft.org/viewforum.php?f=82&sid=3bcca5bc5e17929c37bdbc5590044dfa> (un forum d'informaticiens du libre très actif et très documenté. Ils ne mordent pas et on peut y discuter sans être un expert de Linux !)

- http://eucd.info/petitions/index.php?petition=2#faire_tourner (la pétition de EUCD.info.

Je signale qu'il existe également une pétition gérée par des universitaires, mais qu'elle se présente comme une demande d'exception à cette loi, ce qui ne fait qu'ajouter de la confusion là où les acteurs concernés demandent tout simplement un débat public véritable. A mon avis, nos collègues sont à côté de la plaque sur ce coup, d'autant que les 127 signatures qu'ils ont recueillies ne pèsent pas lourd face aux 45243 signataires de la pétition d'EUCD.info, des 400 associations qui militent contre le projet de loi, et des centaines d'entreprises qui les soutiennent dans cette lutte : le secteur entrepreneurial est lui aussi touché, et pas seulement le service public)

- <http://droिताuteur.levillage.org> (pétition des bibliothécaires)

- <http://www.homo-numericus.net> (ce site propose une page d'alerte à télécharger et à substituer aux pages d'accueil de nos sites de labos, par exemple)

Tout ça va vous demander un peu de lecture, parfois un peu technique et/ou juridique, mais il me semble que l'enjeu est de taille. En tant qu'universitaires travaillant sur les usages du net, les pratiques liées au numérique, les rapports entre savoirs, culture, communication et société, je ne vois pas comment nous pourrions rester indifférent et neutres face à cette attaque en règle du fonctionnement démocratique, de la libre circulation des savoirs et de l'accès gratuit à la culture.

Merci de faire circuler ce mail, si vous adhérez à son contenu.

Cordialement.

--

Igor Babou

Maître de Conférences
Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines
15, parvis René Descartes - BP 7000 - 69342 Lyon Cedex 07
Laboratoire "Communication, Culture et Société" (JE 2419)
<http://c2so.ens-lsh.fr> et <http://infocom.ens-lsh.fr>

::: URGENT ::: Sauver le droit d'auteur contre le projet de loi DADVSI

-->

<http://eucd.info>

=====

Yves Balmer
07, rue Eugène Jumin
75019 Paris
0616503914 / 0142005846